Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260908-26_09_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 08 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 08 septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 2 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, FENIET Maud, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, KRYSTKIEWICZ Catherine, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, SENNINGER Danielle, VIARD Emmanuelle, YART Stéphanie

Ont donné procuration :
DUCLOYER Alain donne pouvoir à FRANGEUL Jean-Pierre
FLEHO Elisabeth donne pouvoir à KRYSTKIEWICZ Catherine
RACAPÉ Isabelle donne pouvoir à LEVESQUE Jean-Luc

Étaient absents excusés :
THOUZEAU Nicolas

Secrétaire de séance : LE QUELLEC Jean-Charles

DELIBERATION 2026_09_04
REGULARISATION D'AMORTISSMENTS ANTERIEURS

Rapport de Tifenn Le Guyader adjointe chargée des Finances, personnel communal, commande publique

Il est nécessaire de corriger des erreurs antérieures sur les amortissements, car la comparaison entre les comptes d'actif et ceux à la balance présentent des écarts. Ces corrections se font par opérations non budgétaires, impactant le compte 1068, excédents de fonctionnements capitalisés, car les résultats antérieurs ont été minorés par la constatation de la charge d'amortissement sur les exercices concernés

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260908-26_09_04-DE

DEBIT	CREDIT	MONTANT	ORIGINE DE L'ECART
280422	1068	11 389.05 €	Antérieurs à 2018
281352	1068	75.20 €	Titre 2223-2023
281352	1068	69.88 €	Antérieurs à 2022
28152	1068	1278.48 €	Titre 2621-2024
28158	1068	234.00 €	Bien 1175 amortissement année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE ces propositions de modification des amortissements,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles LE QUELLEC